



Compte – rendu du CHSCTSD en visioconférence du 04 mai 2020.

Le lundi 04 mai 2020 s'est tenu le CHSCTSD dont le seul sujet à l'ordre du jour était : la réouverture des écoles du 11 mai 2020.

Il était présidé par M.Neuville, l'IA DASEN. Mme Maire, l'IEN Adjointe à l'IA DASEN et M.Dècle, le secrétaire général de la DSDEN étaient également présents.

Lors de son allocution introductive, M l'IA DASEN a d'abord remercié les enseignants pour le travail effectué avec courage et professionnalisme, tant en présentiel, pour les enfants des personnels soignants, qu'en distanciel pour les autres.

Puis il a exprimé l'idée que ce retour en classe devait se faire sur 2 enjeux et 3 lignes de force :

- enjeu sanitaire prioritaire (donc protection des personnels et des élèves) et enjeu social (pour ramener dans les établissements scolaires les élèves décrocheurs).

- ligne de force du protocole en rapport avec la sécurité des personnels et des élèves ; ligne de force sur une progressivité du retour des élèves des classes charnières à court terme d'abord (11 mai), mais aussi à long terme quand il faudra envisager la reprise de septembre 2020 ; ligne de force d'adaptabilité des parcours afin d'accompagner les élèves pour le passage à venir dans les classes du niveau supérieur (avec écoles ouvertes pendant les vacances pour des stages de mise à niveau ...)

Il a ensuite affirmé qu'il ne fallait pas, sur cette fin d'année, que les enseignants se mettent en situation « de pression de résultat » et qu'il fallait accompagner les élèves en partant de « là où ils en sont ».

Un peu plus tard, Mme.Maire, l'IEN Adjointe, a ajouté : « il n'est pas question d'essayer de finir les programmes. Les équipes doivent essayer de préparer au mieux les élèves à passer au niveau supérieur ».

Et M.Dècle, le secrétaire général d'ajouter :« il faut rester humble et essayer de faire au mieux ».

La secrétaire du CHSCTD a ensuite pris la parole pour déplorer que le CHSCT n'ait pas été dépositaire de plus d'informations pendant la période du confinement, qu'il n'y ait pas eu de dialogue ni de concertation sur la reprise du 11 et que celle-ci était précipitée et entourée de beaucoup trop de « flou ».

Le représentant de la FNEC FP FO a fait remarquer que les demandes faites à ce propos par le CHSCTMEN n'ont toujours pas reçu de réponse du ministre à ce jour.

La secrétaire a ensuite fait remarquer que ce CHSCTSD se tenait à l'initiative des OS, que les questions qui seraient posées attendaient des réponses concrètes.

Il a été demandé et accepté par l'administration qu'un CHSCT hebdomadaire ait lieu les 12, 19 et 26 mai afin de suivre au plus près l'évolution de la situation sanitaire. Le représentant de FO a ajouté que, malgré la demande de ne pas reprendre sans les garanties de protection demandées par la FNEC FP FO concernant les tests et les masques FFP2, cela permettrait surtout de

constater les difficultés rencontrées par les personnels lors de ce retour prématuré et d'être vigilant à la préservation de leur intégrité physique.

Le secrétaire général de la DSDEN, M.Dècle a ensuite pris la parole afin de préciser certains points avancés par M l'IA DASEN.

Calendrier :

Le retour des enseignants en présentiel est programmé le 11 et celui des enfants le 12, pour les GS/CP et CM2 ; le 18 ou le 25 pour les autres.

A la demande de disposer d'une semaine complète (du 11 au 15 mai) pour préparer la reprise, le DASEN a dit que ce n'était pas envisageable, mais que si les équipes avaient aussi besoin du mardi 12, elles pouvaient se rapprocher de leur IEN et prévenir la DPE afin d'obtenir un délai.

Elèves :

Le département étant classé rouge, il fait partie des plus fragiles sur le plan sanitaire. Il n'est donc pas question de rouvrir les collèges à ce jour.

(Entre le CHSCT et aujourd'hui, tous les départements des Hauts de France sont désormais classés orange ... ce qui tend à prouver que les informations fournis par l'administration peuvent ne plus être valables d'un jour sur l'autre et qu'il paraît difficile d'avoir une confiance absolue dans ces mêmes informations !)

Le représentant de la FNEC a demandé pourquoi, puisque la situation semblait si préoccupante, le retour en classe des élèves les plus jeunes se faisait aussi précocement dans le département. Le secrétaire a répondu que la situation était en permanence évolutive et que, si les précautions sanitaires étaient respectées, le retour en classe des niveaux prioritaires pouvait se faire le 11.

A propos des niveaux et des élèves prioritaires, il a précisé qu'il s'agissait :

- des GS, des CP et des CM2,
- des élèves en situation de handicap,
- des élèves « décrocheurs »,
- des enfants des personnels prioritaires et nécessaires au fonctionnement de la nation (soignants, force de l'ordre et de sécurité ...).

Il a confirmé les nombres indicatifs de 15 élèves maxi en primaire et de 10 en maternelle. Ce sont les familles qui décident du retour à l'école.

Le DASEN a ajouté que, pour la rentrée des autres niveaux, elle ne se ferait que si c'est possible et que, si ce n'était pas le cas, il faudrait alors prioriser les GS et les CM2.

Elèves (bis) :

Si un élève ne respecte pas les gestes barrières et les règles sanitaires, il faut rencontrer les parents et juger avec eux de la pertinence du maintien de sa présence (Mme.Maire)

Si un enfant développait le Covid pendant la période de reprise, il y aurait fermeture immédiate de l'école.

Personnels :

Le cas des personnels enseignants a tout de suite été abordé, en rappelant qu'ils sont aussi des parents.

Le secrétaire général a précisé que la DPE6 avait envoyé une enquête en direction des enseignants (mail de Mme.Garidi) qui appelait les enseignants à se positionner par rapport à des difficultés pour reprendre en présentiel le 11 mai.

Si des personnels se sentent fragiles et estiment que leur état psychologique ou pathologique est impropre à la reprise, ils ne reviennent pas en présentiel.

A titre individuel, ils pouvaient faire valoir jusqu'à aujourd'hui :

- **des difficultés de garde d'enfant**, avec Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) jusqu'au 31 mai pour le moment,
 - **un arrêt de travail (difficultés psychologiques à reprendre en présentiel, par exemple),**
 - **une pathologie qui puisse être aggravée si l'agent est infecté par le Covid,**
 - **un risque pour les proches.**
- (la même enquête a été envoyée aux AESH).

Pour le moment, on suppose qu'il sera proposé à ces personnels, s'ils obtiennent gain de cause, un travail en distanciel.

Aucun justificatif n'est demandé pour le moment.

Autres annonces émises par le Secrétaire général :

- **si un enseignant travaille en présentiel, il est dispensé du distanciel sur le même temps,**
- **les directeurs qui estiment ne pas être prêts à remettre leur école en route préviennent leur IEN** du laps de temps supplémentaires dont ils ont besoin et seront dispensés d'être devant leurs élèves.

A la question du représentant de la FNEC qui demandait ce qui se passerait si un nombre important d'enseignants étaient « défaillants » dans une école ou totalement absents, le Secrétaire général a répondu qu'il serait fait appel aux remplaçants ZIL et Brigades qui seraient sans affectation à ce moment-

là. Ce à quoi le représentant a rétorqué qu'ils étaient aussi vulnérables que les autres au virus.

Matériel de protections sanitaire – nettoyage et désinfection des locaux :

La préfecture et le ministère ont demandé les effectifs des personnels et des élèves afin de faire un point comptable du nombre de masques nécessaires (ces masques ne seront pas des FFP2 !)

Il n'y a pas de certitude absolue que chaque personnel disposera du nombre de masques suffisant pour assurer son travail en présentiel (2/jour).

Il n'est pas prévu de tester les personnels.

Si ces masques sont effectivement disponibles, ce seraient les IEN qui se chargeraient de les acheminer sur le terrain.

« Les pôles d'accueil ont pu être livrés en masques et en gel pendant le confinement, », a annoncé le secrétaire général.

A la question : « et si des enseignants ne sont pas fournis en masques et en gel lors de leur éventuelle prise de fonction ? », M.Dècle a répondu que ce serait un frein à la reprise, qu'ils ne devaient pas se mettre en danger et prévenir l'IEN de circo.

Pour les collèges et les lycées, en cas d'hypothétique reprise, ils seraient livrés directement.

Pour les gants, éventuellement des surblouses et des lingettes désinfectantes fournis aux personnels, rien n'est prévu. Pour le savon et les serviettes jetables, c'est à la charge des collectivités.

Le nettoyage régulier et la désinfection approfondie des locaux sont à la charge des collectivités. En cas de carence à ce sujet, il faut prévenir l'IEN.

Rôle des mairies et des collectivités locales :

M.Dècle a annoncé qu'il y avait 48 communes dans la Somme qui n'ouvriraient pas leurs locaux scolaires le 11. Il ne sera pas demandé d'arrêté de fermeture aux maires concernés pour le moment.

Le périscolaire et la cantine sont à la discrétion des collectivités. S'il n'y a pas de service de cantine, il peut être envisagé un repas froid pour les élèves.

La préservation des aliments amenés de la maison, l'encadrement, le nettoyage doivent être assurés par les collectivités.

Le recyclage des déchets souillés est également à la charge des collectivités.

Pour l'aménagement différent des locaux avec respect des distances de sécurité, marquage au sol, les enseignants doivent se rapprocher des collectivités afin de ne pas le faire seuls.

Transports :

Le Conseil Régional a été contacté par la DSDEN pour faire le point.

En théorie, il ne devrait pas y avoir plus de 25 personnes par bus. Si celui-ci effectue plusieurs rotations, le chauffeur a à charge de le désinfecter entre deux trajets !

Florilège d'informations diverses.

Pas de parents dans les écoles, même en maternelle (filtrage à l'entrée).

Pas de fonctionnaires stagiaires dans les écoles.

Aucune obligation de faire les 2S 2C si ce n'est pas possible.

Les accueils et sortie peuvent être échelonnés (organisation à décider en équipe et à soumettre à l'IEN).

L'administration a été questionnée sur la préconisation d'une surface de 4 mètres carrés par « être humain », enfants et adultes. Si l'on respecte ce principe, 15 élèves et un adulte doivent donc disposer d'une surface de 64 mètres carrés, ce que beaucoup de classes n'atteignent pas. Et encore moins si l'on défalque la surface occupée par les meubles ...

Il vaut donc mieux calculer la surface réellement disponible et la diviser par 4 afin de savoir combien de personnes, élèves et adultes peuvent être accueillis vraiment !

Interrogé par le représentant de la FNEC FP FO sur l'attention bienveillante qui serait faite à une demande de droit de retrait vu les circonstances sanitaires graves, le secrétaire général a sèchement répondu qu'une telle demande serait traitée comme hors période d'infection virale.

De même, pour les enseignants qui le contracteraient en service, le Covid n'est pas reconnu pour le moment comme maladie professionnelle.

Le représentant de la FNEC a demandé au secrétaire général si l'article 8 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 sur la suppression de la journée de carence (pour les collègues qui seraient en arrêt de travail) était toujours en vigueur, puisque l'Etat d'urgence sanitaire avait été repoussé au 24 juillet 2020 ? Le secrétaire général a dit qu'il ne savait pas.

Aucun chiffre ne sera communiqué sur le nombre des enseignants qui ont contracté le Covid alors qu'ils étaient volontaires pour encadrer les enfants des soignants, aucun chiffre ne sera donné sur le nombre total de personnels touchés par le virus.

Enfin, l'administration s'est souvent référée au très récent « Protocole relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires » qui, en l'état, est pratiquement inapplicable et qui reporte la responsabilité de la mise en œuvre de la reprise et de ses conséquences sur les directeurs d'école et les équipes.

